PROVINCE DE NAMUR

DOMAINE PROVINCIAL DE CHEVETOGNE










Domaine provincial de Chevetogne

Informations et vente des PASS 2027

Communes en Province de Namur

Cher partenaire,

L’année 2026 se clôture doucement au sein du Domaine provincial de Chevetogne et les équipes du parc travaillent d’arrache-pied à la préparation de 2027 afin d’accueillir nos abonnés et visiteurs d’un jour dans les meilleures conditions possibles.

En tant qu’administration communale, office du tourisme ou point de vente choisi par votre commune, vous êtes un acteur important dans la promotion de notre PASS 2027.
Afin de vous aider au mieux dans cette tâche, voici un dossier d’information sur notre parc, les avantages du PASS 2027 mais aussi sur la méthode de vente.

Sommaire

p3 - Le Domaine provincial de Chevetogne - en quelques mots
p4 - Une ouverture 365 jours par an avec des ouvertures adaptées
p5 - Le PASS = le bon plan pour profiter du parc sans contraintes
p5 - Un avantage financier pour vos habitants
p6 - La vente de PASS pas-à-pas
p7/8 - La vente de Pass - foire aux questions

Le Domaine provincial de Chevetogne - en quelques mots

Situé en Province de Namur (entre Rochefort et Ciney) le parc de Chevetogne rassemble sur près de 600 hectares de nature toutes les attentes de la famille :

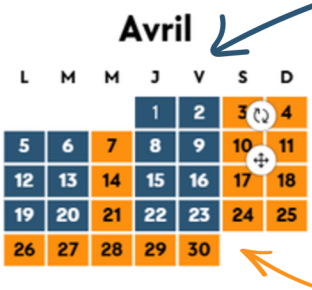
- 14 plaines de jeux inédites,
- des activités récréatives : barques, canoës, mini-golf, petit train, ferme des petits
- 9 hébergements de groupe (26/28 pers.) et 14 hébergements familiaux (6/8 pers.)
- 2 centres d'interprétation (accessibles sur réservation) :
  le *Nature Extraordinary Museum* et le *Musée d'Histoire(s) Naturelle(s)*
- Un catalogue d'excursions et de séjours pédagogiques (Classes de forêt)
- Une large offre d'animations encadrées pour les groupes adultes, les entreprises, les groupes d'enfants (écoles, plaines, mouvements de jeunesse...), les familles, ...
- des sentiers de promenade

le tout dans un écrin de nature et d'espaces paysagers à couper le souffle à chaque saison. L'abonnement et l'entrée d'un jour incluent les activités libres disponibles dans le parc le jour de la visite : il n'y a rien d'autre à payer une fois entré dans le parc !



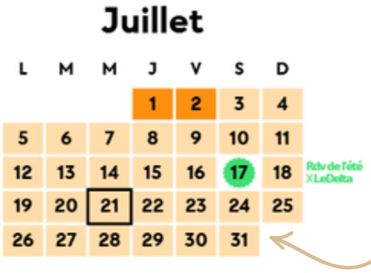
Une ouverture 365 jours par an avec des ouvertures adaptées

Le parc est ouvert toute l'année, avec des activités adaptées à la fréquentation naturelle, comme les week-ends et les congés. Les visiteurs paient un tarif juste à l'entrée, sans frais supplémentaires une fois à l'intérieur. Le calendrier 2027 est disponible sur le site internet du parc.

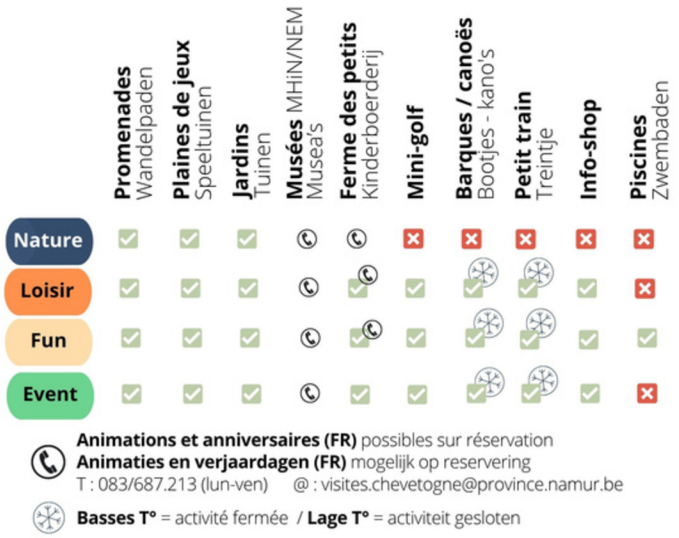


NATURE = les jours de “baisse saison” (nov.-mars) et jours d’école en semaine (avril-oct.)
INCLUS : Accès au parc et à ses infrastructures “libres”: plaines de jeux, sentiers de promenade, jardins, terrains de sport.
Tarif 1 jour : 14,00 €/**voiture** (! seul tarif à la voiture)

LOISIR = les jours de congés scolaires + weekends et mercredis en moyenne saison (avril-nov.)
INCLUS : Accès au parc et à ses infrastructures “libres” + aux activités récréatives : barques, canoës, ferme des petits, mini-golf, petit train, info-shop.
Tarif 1 jour : 12,00 €/personne



FUN = les congés d’été (FWB) + jours fériés et d’événements.
INCLUS ; Accès au parc + infrastructures “libres”+ activités récréatives + piscines de plein air (2 bassins + 1 pataugeoire)
OU aux activités ponctuelles des événements (spectacles, animations, jeux, ...).
Tarif 1 jour : 12,00 €/personne



Les détenteurs du **PASS** entrent **gratuitement TOUTE l’année.**

Le PASS = le bon plan pour profiter du parc sans contraintes

L'abonnement (PASS) est une vignette à coller sur le pare-brise d'un véhicule familial (max. 7 places) offrant un accès libre au parc et à ses activités. Pour une famille de 4 personnes (6 ans et +) vivant en Province de Namur, le PASS est rentabilisé en 2 jours de visite LOISIR ou FUN !

- **Combien de temps est valable le PASS ?** du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours.
- **Combien de personnes maximum peuvent profiter du pass ?** Le maximum est défini par le nombre de places assises du véhicule familial (avec un max. de 7 places).
- **Le PASS est-il valable uniquement pour une famille qui vit sous le même toit ?** Non : Le PASS bénéficie aux occupants du véhicule : famille, amis, voisins, collègues…
- **Qu'est-ce qui est inclus dans le PASS ?** L'accès au parc et à ses infrastructures, le parking, l'accès aux activités récréatives de plein air (accessibles selon le calendrier établi), l'entrée aux événements organisés par le parc, …
- **Qu'est-ce qui n'est PAS inclus dans le PASS ?** Les activités qui nécessitent une réservation et le paiement d'un supplément comme les activités animées (rendez-vous-nature, A-musées-vous, escape game, visites guidées, anniversaires, …).

Un avantage financier pour les habitants de la Province de Namur

En l'achetant dans votre point de vente, les habitants de la province de Namur bénéficient d'une réduction de 50,00 € sur le prix plein du PASS 2027.

- PASS 2027 au Tarif plein : 150€
- **Pour les habitants de la Province de Namur :** -50€. Soit 100 € au lieu de 150€ / PASS

Pas-à-pas vente de pass

Un acheteur se présente pour acheter son **PASS Chevetogne 2027**, voici le pas-à-pas pour la vente de l'abonnement (= PASS)

1. Assurez-vous qu'il habite bien dans votre commune.
2. Prenez un PASS 2027 dans votre stock pour connaître son N° unique (au dos du PASS).
3. Présentez à l'acheteur les documents fournis par le Domaine (nous vous conseillons de rassembler ces documents papier dans une farde) :
    a. *Police de protection des données* : utilisation des données et conservation
    b. le *registre de consentement* à compléter :
        i. avec la date du jour
        ii. avec le n° (complet) de la vignette
        iii. en biffant "**non**" sous la colonne "*J'autorise le Domaine provincial de Chevetogne (Province de Namur) à traiter mes données dans le cadre de l'achat de mon Pass Loisirs"* (IMPORTANT ! Si la mention n'est pas clairement notée, nous ne pouvons conserver les données et le contrat du PASS n'est pas valable.)
4. Complétez le formulaire de vente (via le lien ci-dessous*). *ATTENTION, le formulaire change chaque année. Pensez bien à modifier vos raccourcis si vous en avez !*
5. Une fois les coordonnées remplies, cliquez sur « *envoyer*» (une fois que les données obligatoires sont remplies, Microsoft Forms vous propose « Envoyer »).
6. Procédez au paiement et à la remise du PASS à l'acheteur.

Félicitations, la vente est finalisée !

*** Les liens :**
Formulaire de vente : https://forms.cloud.microsoft/e/BhMZmph7dF
Documents RGPD : Police de protection des données : https://www.domainedechevetogne.be/wp-content/uploads/2024/05/Chevetogne-Vente-de-PASS-POLICE-vie-privee-inscriptions-2023-MaJ-plaque-imm.pdf
Registre de consentement : https://www.domainedechevetogne.be/wp-content/uploads/2024/01/Vente-de-PASS-registre-de-consentement.pdf
Page d'aide : https://www.domainedechevetogne.be/vente_pass_partenaire

La vente de Pass - foire aux questions

1. **Vous rencontrez un problème technique qui rend l'encodage impossible (coupure internet, problème de formulaire…) :**
    - Notez les informations de l'acheteur (nom - prénom - adresse - CP - localité - n° de plaque de voiture - n° de vignette).
    - Faites lui remplir le registre de consentement.
    - Finalisez la vente en procédant au paiement et en lui délivrant la vignette.

L'encodage pourra se faire en différé dès que le problème sera résolu.

2. **Qui contacter pour des questions sur le PASS / pour demander des PASS supplémentaires / pour avoir des supports de communication**
    - Billetterie et PASS : Accueil du parc (accessible 7j/7) : +32 (0) 83/687.211 ou accueil.chevetogne@province.namur.be
    - Fransiska WIRTZ resp. billetterie : +32(0)83/687.203 ou fransiska.wirtz@province.namur.be
    - Pour les supports de promotion dans la vente des PASS :
    - Élise HONNAY resp. communication : +32 (0) 83/687.216 ou elise.honnay@province.namur.be

3. **L'acheteur n'a pas toutes les coordonnées en mémoire lors de la vente :** Certaines données peuvent manquer lors d'une vente (n° de plaque de voiture par exemple). Complétez un maximum de données et demandez au détenteur du PASS de se rendre à l'accueil du parc avec son N° de PASS (au dos) et de plaque. Nous compéterons ses données pour que la barrière de lecture automatique s'ouvre à son passage.

4. **Pourquoi présenter les documents (police de protection des données + registre) aux acheteurs ?** Pour que nous puissions conserver leurs données durant la période de valivité du PASS, tout en vous préservant de devoir les conserver vous-même (et devoir ouvrir votre propre registre pour cette conservation de données (RGPD)).

5. **Un acheteur change de voiture/pare-brise alors que son PASS est toujours valable** Vous ne pourrez rien faire de otre côté. Le détenteur du PASS doit se rendre à l'accueil du parc avec son ancien PASS (ou les fragments s'il se déchire lors du décollement) et la preuve de changement (facture véhicule/pare-brise). Nous remplacerons son PASS une fois que tout sera corrigé.

6. **Je n'ai pas reçu de bons "*j'invite des amis*".** C'est logique : ce bon n'est plus disponible en 2027.

7. **Que faire des entrées gratuites reçues (selon volume de vente de l'année précédente) ?** Ces entrées sont offertes à votre administration communale afin d'en faire profiter les personnées fragilisées de votre territoire : personnes au CPAS, plaines communales, institutions, … Elles doivent être remises à la personne responsable de la vente des PASS ou au collège communal.

Vous avez des questions, remarques ou suggestions ? Contactez-nous !

- Fransiska WIRTZ - responsable accueil et billetterie
  fransiska.wirtz@province.namur.be
- Accueil du parc (7j/7) :
  accueil.chevetogne@province.namur.be ou +32(0)83/687.226







PROVINCE DE NAMUR | DOMAINE PROVINCIAL DE CHEVETOGNE

https://www.domainedechevetogne.be